

Le 03/06/2025, Saint-André-Lez-Lille

À LA UNE : Plurélya est un dispositif d'action sociale pour vous accompagner dans les moments de vie difficiles.

A savoir : vous trouverez un guide d'utilisation dans l'item « Avantages » de notre intranet.

Pour qui ?

Pour tous les salariés, quel que soit leur statut ou leur rémunération, qui ont validés leur période d'essai. L'inscription se fait une fois par an, **au mois de janvier**.

Exemple : Vous arrivez dans l'association au mois de janvier 2025, vous avez une période d'essai de 2 mois, vous serez inscrit à Plurélya en janvier 2026.

A quoi vous sert Plurélya ?

- Aide budgétaire :
 - Des prêts personnels,
 - Des chèques vacances,
 - Des prêts « soins et santés » et « coup dur »...
- Loisirs et culture :
 - La carte culture,
 - Le chèque UP Sport et Loisirs
 - Billetterie : cinéma, parc, spectacle, shopping...
- Scolarité :
 - Allocation collège, lycée ou études post-bac...
- Vacances :
 - Allocation vacances enfants ou jeunes,
 - Allocations ACM (centre aéré),
 - Allocation BAFA,
 - Séjours vacances ou séjours linguistiques...
- Famille :
 - Allocation naissance/adoption, mariage/PACS
 - Allocation cadeau de Noël
 - Allocation permis de conduire
 - Allocation enfants handicapés...

N'hésitez pas à consulter le site : <https://www.plurelya.fr> pour plus de renseignements.

Concrètement, que propose Plurélya ?

- Un accompagnement personnalisé (écoute, conseil, orientation)
- Une aide financière exceptionnelle
- Des solutions pratique et un soutien

Comment en bénéficier ?

Une fois inscrit à Plurélya, vous recevez un code avec votre identifiant par mail et vous devrez créer votre mot de passe.

Pour plus de renseignement, vous pouvez joindre le service RH de CAP ou consulter le site.